



Cession véhicule, l'acquéreur a gardé tous les papiers que faire?

Par **Louise55**, le **18/12/2020** à **11:16**

Bonjour,

J'ai vendu il y a un moment mon véhicule à une amie, celle ci n'ayant pas l'argent pour établir la carte grise nous avons convenu qu'elle utilise le véhicule jusqu'à ce qu'elle puisse établir la carte grise et nous ferions les papiers de vente.

Les jours passant je lui ai préparé tous les documents mais celle ci n'avait toujours pas le temps ou l'argent pour le faire.

Aujourd'hui cette personne ne veut plus me parler, j'ai donc envoyé un recommandé pour lui demander de me fournir le double de la cession afin que moi de mon côté je puisse faire ma déclaration de vente.

Cette dernière me répond que j'ai déclaré le véhicule vendu auprès de la préfecture et que je lui ai remis la carte grise et que je n'ai rien à lui demander de preuve de son changement de carte grise.

Quelles sont mes recours? Je ne demande pas si elle a bien fait sa carte grise mais je demande mes preuves de vente, qu'elle a du falsifier puisque je n'ai rien fait vis à vis de la préfecture.

Si de son côté elle a réellement fait le nécessaire alors je n'ai plus besoin d'aller plus loin car mon but est juste que les papiers soient en règle de mon côté mais malheureusement je n'ai aucune preuve .

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/12/2020** à **15:11**

Bonjour,

Le site [HISTOVEC](#) pourrait vous aider...